

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne** / Avec les Fonds européens  
structurels et d'investissement



## **Stratégie de communication plurifonds 2014-2020 pour la Bretagne**

*validée lors du Comité de suivi des fonds européens réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2015*

## **PREAMBULE**

Pour cette nouvelle programmation 2014-2020, les fonds européens mobilisés au service du développement de la Bretagne représentent une enveloppe proche du milliard d'euros. La Région prend le relais de l'Etat en tant qu'autorité de gestion pour la majeure partie des fonds européens en Bretagne (plus de 780 M€). Elle gère désormais en totalité le FEADER (368 M€), le FEDER (307,3 M€), un tiers du FSE (62,2 M€) et une enveloppe régionale du FEAMP (48,3 M€). L'État reste, pour sa part, autorité de gestion du FEAMP (588 M€ au niveau national) et du programme opérationnel national du FSE (121,9 M€ pour le volet régionalisé en Bretagne).

La Région et l'État, en tant qu'autorités de gestion, doivent s'acquitter, en vertu des articles 115 et 116 du règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013, de plusieurs obligations en matière d'information et de communication et notamment celle d'élaborer une stratégie de communication pour chaque programme opérationnel ou une stratégie de communication commune à l'ensemble des programmes opérationnels.

Afin de mettre en œuvre une communication homogène, de permettre une identification claire des messages diffusés et d'optimiser les crédits dédiés à la communication, la Région et l'État ont souhaité élaborer une stratégie de communication plurifonds.

Cette stratégie de communication prendra donc en compte l'ensemble des programmes européens qui concernent la Bretagne en articulation avec les stratégies de communication nationale, notamment celles des programmes opérationnels nationaux FSE, FEAMP et d'EUROP'ACT, ainsi que les programmes qui impactent le développement régional, à savoir:

- les programmes 2014-2020 gérés par la Région (en tant qu'autorité de gestion ou gestionnaire délégué): le programme opérationnel (PO) FEDER-FSE, le programme de développement rural (PDR) FEADER, le volet régional du PO FEAMP
- les programmes gérés par l'Etat : le PON FSE et le PON FEAMP
- les 4 programmes de coopération territoriale européenne « INTERREG » qui concernent la Bretagne,
- les programmes gérés par la Commission européenne ou ses agences qui impactent les projets locaux tels que Horizon 2020, Europe Creative, Erasmus +, Life +.....

S'appuyant sur les enseignements de la programmation précédente, les résultats d'enquêtes menées auprès des bénéficiaires et du grand public, et les recommandations de l'étude du CESER de 2012 « *Pour une meilleure utilisation des Fonds européens en Bretagne* », la stratégie de communication plurifonds en Bretagne s'appuie sur une organisation régionale coordonnée, une communication adaptée et une animation de proximité.

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité de l'information pour les personnes handicapées pour chaque action de communication.

## DIAGNOSTIC

### **LA PERCEPTION DES BENEFICIAIRES ET DES BENEFICIAIRES POTENTIELS**

L'IFOP a réalisé une étude en décembre 2013 au niveau national sur les habitudes et usages médiatiques des bénéficiaires potentiels des Fonds européens<sup>1</sup>. Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants :

**Les fonds européens s’ancrent un peu plus dans le quotidien des bénéficiaires qui sont plus nombreux à les avoir expérimentés.**

L'action européenne s'incarne également dans l'environnement de proximité des bénéficiaires potentiels, qui sont largement au fait de projets soutenus dans leur région.

65% des bénéficiaires potentiels de fonds européens n'ont jusqu'à aujourd'hui aucune expérience de ces derniers, alors qu'ils représentaient 75% de l'ensemble des bénéficiaires potentiels en 2011.

Depuis 2011, la part des bénéficiaires dont les structures se sont déjà vu attribuer des subventions s'est accrue (25% en 2011 et 30% en 2013).

**L'Union européenne jouit toujours en 2013 d'une bonne image auprès des bénéficiaires potentiels des fonds européens**

Les plus enthousiastes se trouvent parmi les dirigeants de centres de recherche (92% de bonne image) et de pôles de compétitivité (95%), qui révèlent ici une proximité plus grande avec l'Union européenne.

A l'inverse, l'image de l'Union européenne auprès des entreprises du secteur forestier, de l'industrie agro-alimentaire, et surtout de la pêche est plus mitigée : le niveau de «bonne image» est respectivement de 65% et 60% au sein des premières.

Le niveau d'informations sur les fonds européens apparaît comme un moteur favorisant un regard positif sur l'Union européenne.

L'Union européenne apparaît comme un acteur agissant au niveau local et soutenant des projets de proximité aux yeux d'une très large majorité de bénéficiaires potentiels (81%).

En revanche, une majorité de bénéficiaires potentiels estime que leur niveau d'information à propos des fonds européens est insuffisant.

### **LA PERCEPTION DU GRAND PUBLIC**

L'Institut LH2 a réalisé en décembre 2013 une étude auprès du grand public sur l'Europe et les fonds européens<sup>2</sup>. Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants :

---

1 Enquête IFOP sur les habitudes et usages médiatiques des bénéficiaires potentiels des fonds européens – décembre 2013.

2 Étude auprès du grand public sur l'Europe et les fonds européens – Note de synthèse de l'étude qualitative et de l'étude quantitative – décembre 2013.

## **Le Grand public : attachement et perplexité**

Les Français semblent croire au destin commun européen mais doutent de la construction telle qu'elle est menée, et des retombées concrètes pour les pays et les citoyens.

- Déficit d'informations et de notion de bénéfice
- Attachement global à l'Europe et perplexité quand on entre dans le détail structurel.

## **Un sentiment d'information à l'égard de l'intervention de l'UE en retrait**

L'attachement des Français à l'Europe est stable entre 2008 et 2013 : 64% des Français disent être attachés à l'Europe

Mais :

- 44 % estiment qu'il y a autant d'avantages que d'inconvénients
- 18 % estiment qu'il y a plus d'avantages
- 32% estiment qu'il y a plus d'inconvénients

En lien avec une perception moindre des avantages de l'UE, le sentiment d'information à l'égard des projets et des aides financières de l'Union européenne en France et en région est en repli par rapport à 2008.

Si les Français s'estiment mal informés des projets soutenus par l'UE dans leur région (19%), ils sont toutefois 40% à penser que leur région en bénéficie.

Cette tendance semble se retrouver en Bretagne. En effet, deux étudiants de Sciences-politiques Rennes ont mené en 2014 une étude auprès de 672 Bretons<sup>3</sup>. Parmi les personnes interrogées, 70 % d'entre elles se sont dites concernées par les décisions prises par l'Union européenne (82 % pour les cadres et professions intellectuels supérieures et 48 % pour les ouvriers).

A la question « Selon vous et dans l'ensemble, les lois et directives européennes ont dans votre vie quotidienne un impact ? », seuls 33 % des personnes interrogées ont jugé qu'elles ont un impact favorable à très favorable au quotidien, contre 37 % d'avis défavorable à très défavorable, alors que 30 % des répondants ne percevaient aucun impact ou se déclaraient indécis.

Seuls 51 % des personnes interrogées se sont dites suffisamment informées sur l'Union européenne

L'ensemble de ces constats et enseignements encouragent à poursuivre la communication sur les fonds européens sur cette nouvelle période, en ce qu'elle doit participer in fine à une meilleure appréhension et compréhension du rôle de l'Union européenne dans le soutien à la cohésion économique, sociale et territoriale de la Bretagne.

---

<sup>3</sup> Claire Duval et Thomas Adam., « La Bretagne et l'Europe : une enquête citoyenne », in *La Bretagne et l'Europe*, IEP Rennes, 2014.

## **GOUVERNANCE, PILOTAGE ET RESSOURCES**

Le présent document, élaboré conjointement par la Région et l'Etat a pour objectif de définir la stratégie de communication plurifonds 2014-2020 et ses modalités d'exécution. Elle est déclinée dans des plans de communication annuels.

La stratégie de communication est soumise au comité de suivi pour approbation ainsi que ses éventuelles modifications ultérieures.

Les progrès réalisés sur la mise en œuvre de la stratégie de communication, ainsi que le plan d'action annuel seront présentés au moins une fois par an au comité de suivi.

Le bilan des actions exécutées chaque année sera détaillé dans les Rapports annuels de mise en œuvre des programmes transmis à la Commission européenne.

Afin de coordonner la mise en œuvre des actions de communication, un comité de pilotage communication est créé. Il réunit les autorités de gestion en charge de la mise en œuvre des programmes :

- La Région Bretagne (Direction des Affaires européennes et internationales et Direction de la Relation aux Citoyens)
- L'Etat (SGAR et la DIRECCTE).

Les directions régionales de l'État et les directions sectorielles du Conseil régional de Bretagne pourront être associées autant que de besoin.

Les membres du comité de pilotage communication se réunissent au moins 2 fois par an pour échanger notamment sur :

- la présentation et la planification des futures actions ;
- le pilotage des actions en cours ;
- le suivi budgétaire ;
- le bilan des actions réalisées ;
- l'évaluation des plans d'actions au regard des objectifs stratégiques ;
- le partage d'informations utiles (notamment sur la communication du PON FSE et celle du FEAMP).

La mise en œuvre opérationnelle des actions de communication sera assurée essentiellement par la Région :

- 1 agent en charge du pilotage de l'information et de l'animation des programmes européens à la Direction des Affaires européennes et internationales (DAEI)
- 1 agent en charge de la communication plurifonds à la Direction de la relation aux citoyens (DIRCI)

Ils seront accompagnés pour la mise en œuvre des actions de communication par le service presse et les autres services de la DIRCI.

D'autres partenaires (Conseils départementaux, PLIE, Réseau rural...) pourront être associés ponctuellement à la mise en œuvre de certaines actions de communication.

Les relais officiels d'information européenne (Relais Europe Direct et Guideurope) implantés sur le territoire pourront être associés à la communication à destination du grand public.

Afin de participer directement à la stratégie de communication plurifonds, les actions menées par ces structures devront porter sur les réalisations concrètes de l'intervention des fonds en Bretagne. Ces actions devront être menées de manière équilibrée sur le territoire.

Afin d'harmoniser certaines actions de communication avec le niveau national (CGET) et de se coordonner avec des actions menées par d'autres régions, les personnes en charge de la mise en œuvre de la stratégie de communication sont membres du réseau des chargés de communication des autorités de gestion animé par le CGET et du réseau européen des communicants des fonds européens « réseau INFORM ». La Région est également membre du comité de suivi du Programme national EUROP'ACT et des Programmes nationaux FSE et FEAMP, qui se prononcent sur les stratégies de communication nationales et leur mise en œuvre. Cette participation croisée doit garantir une bonne cohérence de l'information européenne sur le territoire régional.

## **LES GROUPES CIBLES**

La stratégie de communication plurifonds vise 3 cibles principales :

Cible 1 : Les porteurs de projets : les bénéficiaires potentiels et réels

Cible 2 : Les partenaires de la programmation : les services instructeurs, les organismes intermédiaires, les membres du comité de suivi, les élus, les organismes relais

Cible 3 : Le grand public : les citoyens bretons

Cette cible pourra être segmentée dans les plans de communications annuels pour affiner le choix des actions (exemples : publics jeunes, ou actifs, ou seniors, ou encore scolaires...).

## **LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX :**

- Améliorer la notoriété et la visibilité de l'intervention de l'UE dans la vie quotidienne des Bretons ;
- Donner une image positive et concrète de l'Europe en appui au développement de la Bretagne ;
- Donner du sens aux financements européens : montrer l'articulation des orientations stratégiques entre fonds européens et politiques publiques ;
- Renforcer la lisibilité, la transparence et la simplification de la gestion des fonds et des programmes.

## **LES OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

### **Objectif 1 : Faciliter l'accès aux financements européens et animer la mise en œuvre des programmes auprès des bénéficiaires**

**Cible :** Porteurs de projets (bénéficiaires potentiels et réels), partenaires des programmes

En fonction des besoins et/ou des thématiques, des types de bénéficiaires potentiels spécifiques pourront être ciblés (exemples : Jeunes agriculteurs, PME....).

**Messages :** « L'Europe soutient vos projets », « Nous sommes à votre disposition pour vous faciliter l'accès aux fonds européens »...

**Outils envisagés:** guides du porteur de projet, plaquettes, réunions d'information et d'animation auprès des bénéficiaires et des partenaires, extranets

### **Objectif 2 : Mobiliser et fédérer les partenaires de la programmation pour qu'ils deviennent des relais d'information**

**Cible :** Partenaires de la programmation

**Messages :** « Soyez ambassadeur des programmes européens »...

**Outils envisagés:** Site Internet, plaquettes d'information, signalétique, extranet partenaires, expositions

### **Objectif 3: Informer et accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches de communication et de valorisation de leurs projets européens pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de l'Europe**

**Cible :** Bénéficiaires

**Messages :** « Soyez ambassadeurs de l'Europe », « L'Europe, partenaire de vos projets », « Vous serez accompagnés pour communiquer sur le soutien de l'UE à vos projets »...

**Outils envisagés:** Site Internet, événement de lancement, plaquettes d'information, réunions d'information, réseau de bénéficiaires par fonds, kit de communication, relations presse, presse spécialisée

## **Objectif 4 : Sensibiliser le grand public à l'action concrète de l'Europe en Bretagne pour qu'il prenne conscience de sa valeur ajoutée**

**Cible :** Grand public

**Messages :** « L'Europe s'engage pour la Bretagne de demain », « L'Europe, c'est du concret », « l'Europe dans votre quotidien »...

**Outils envisagés:** Site Internet, plaquettes d'information, relations presse, partenariats média et achats d'espaces, vidéos sur les projets, événement annuel (Fête de l'Europe, colloque ou autre), publications du Conseil régional de Bretagne.

### **LES GRANDES PHASES DE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE**

A cours de la période 2014-2020, trois phases de communication se succèdent :

#### **2014-2016 : Phase de lancement**

L'objectif de cette phase de lancement est de réussir la programmation. Elle répond donc principalement aux objectifs opérationnels 1 et 2. Elle s'adresse prioritairement aux bénéficiaires et aux partenaires de la programmation.

Cette première phase se veut pédagogique. Elle est destinée à informer sur les axes prioritaires des nouveaux programmes opérationnels et sur les règles et principes des fonds européens (critères d'éligibilité, démarches, délais d'instruction, nouvelle gouvernance, nouveaux instruments (DLAL, ITI...)). Le but est d'améliorer l'accessibilité de l'information et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches d'information, de dépôt de leur dossier et dans son suivi.

Cette phase doit se concentrer sur la mise en place de tous les outils de référence (identité visuelle, site Internet, plaquette d'information, kit de communication....) et la diffusion des informations auprès de l'ensemble des services gestionnaires, des partenaires et des porteurs de projets. Elle marque également le lancement officiel de la programmation à travers la tenue d'un événement de lancement et l'élaboration des outils socles d'information.

Il s'agira également de mobiliser les acteurs du programme afin de les fédérer autour de messages communs et d'actions pour qu'ils deviennent des vecteurs d'information notamment au niveau local. C'est dans cette phase que la fréquence des réunions d'information sera la plus importante et des outils (type plaquettes ou objets promotionnels) y seront diffusés.

En parallèle, une communication grand public sera maintenue pour illustrer par des exemples concrets l'intervention de l'Europe sur le territoire. Cette communication s'appuiera sur des exemples de projets financés par l'ancienne programmation en s'assurant que les thématiques soient rééligibles dans la nouvelle programmation.

## Une nouvelle identité visuelle « L'Europe s'engage en Bretagne ».

Cette nouvelle identité marque le transfert de l'autorité de gestion d'une bonne partie des fonds européens en Bretagne de l'État à la Région. Cette identité visuelle met en avant l'emblème de l'Union européenne et conserve l'accroche de l'ancienne programmation « L'Europe s'engage en Bretagne », en cohérence avec le maintien de cette accroche au niveau national pour l'ensemble des programmes.

Elle répond aux obligations réglementaires et dispose d'une déclinaison plurifonds « L'Europe s'engage en Bretagne avec les fonds européens structurels et d'investissement » et, d'autre part, d'une déclinaison pour les fonds placés sous l'autorité de gestion de la Région.

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne** / Avec les Fonds européens  
structurels et d'investissement

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne** / Avec le Fonds européen  
de développement régional

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne** / Avec le Fonds social européen

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne** / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne** / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

En ce qui concerne les fonds gérés directement par l'État au niveau régional, ou ceux gérés par la Région dans le cadre d'un programme national, une convergence graphique sera recherchée entre la charte régionale et la charte nationale pour une harmonisation des messages et de la présence visuelle de l'Union européenne sur le territoire. Cette convergence s'appuiera sur les obligations réglementaires européennes de communication, et l'accroche commune (« L'Europe s'engage en Bretagne... »).

### **Le nouveau site Internet europe.bzh**

Cette phase est aussi marquée par la création d'un nouveau site Internet europe.bzh mis en ligne mi juin 2015. Il remplace donc le site europe-en-bretagne.fr. Une campagne de communication sur le site aura lieu début 2016.

Ce site se veut le centre de ressources en Bretagne sur l'ensemble des financements européens. Il contient des pages synthétiques par fonds (FEDER, FSE, FEAMP, FEADER et INTERREG) et, par programmes thématiques (Life +, Erasmus plus, Horizon 2020....) qui alimentent un module de recherche permettant au visiteur d'arriver, après 2 ou 3 questions, à une liste des dispositifs européens qui pourraient correspondre à son projet.

Le site comprend également des liens web vers les extranets mis en place à l'attention des membres des différents comités (Comité de suivi, Commission Régionale de Programmation Européenne) et les extranets de dépôt dématérialisé de dossiers pour les programmes concernés.

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ce site Internet s'inscrit dans une démarche d'accessibilité en matière de production de contenu, d'ergonomie et de référencement (cf. fiche action).

### **Un kit de communication pour les bénéficiaires**

Afin de permettre aux bénéficiaires des fonds européens en Bretagne de respecter leurs obligations en terme de communication, un « guide des droits et obligations en matière de publicité » sera produit et diffusé aux porteurs de projet et via le site europe.bzh.

Ce guide sera complété par la mise à disposition de supports pré-réalisé permettant aux bénéficiaires de remplir l'obligation de communication du financement perçu. Guide et supports forment, ensemble, le kit de communication pour les bénéficiaires.

Les logos et les différents éléments de la nouvelle identité visuelle « l'Europe s'engage en Bretagne » sont également téléchargeables sur le site europe.bzh.

## **L'événement de lancement des fonds européens en Bretagne**

L'événement de lancement est organisé le 1<sup>er</sup> juillet après-midi au Palais du Grand Large à Saint-Malo. Son objectif est de montrer comment les fonds européens et la programmation sont au service de la stratégie régionale de développement du territoire, dans toutes ses dimensions et d'accompagner les bénéficiaires potentiels dans leurs démarches.

Il s'adresse aux structures relais, aux bénéficiaires, aux partenaires de la programmation, aux collectivités locales, aux représentants des acteurs économiques, sociaux, environnementaux, etc. Il sera organisé autour de deux tables-rondes et de six ateliers.

### **2017-2019 : Phase de mise en œuvre**

L'objectif de cette phase de mise en œuvre est de promouvoir l'intervention de l'Europe en Bretagne. Elle répond donc principalement aux objectifs opérationnels 3 et 4. Elle s'adresse prioritairement aux bénéficiaires et au grand public. Les objectifs 1 et 2 resteront toutefois recherchés par les Autorités de gestion, de manière plus ciblée en fonction de la dynamique d'avancement des programmes.

Elle constitue ainsi une période de renforcement des initiatives lancées pendant la phase de lancement et met l'accent sur l'information spécialisée et ciblée en fonction des publics cibles.

Elle met également en lumière les réalisations concrètes co-financées par les fonds européens en Bretagne en communiquant sur des exemples de projets financés. Cette phase est donc plus riche que la précédente en matière de communication auprès du grand public et des médias qui relayent l'information auprès du grand public.

En plus des événements annuels, les actions suivantes pourraient être envisagées :

- Actions d'accompagnement plus spécifiques des bénéficiaires pour la mise en œuvre dynamique des programmes ;
- Constitution d'une base de données de projets (avec contenus rédactionnels, photographiques et vidéos) ;
- Campagne de communication : partenariat media et/ou achat d'espace... ;
- Réalisation et diffusion de témoignages de porteurs de projets ;
- Visites de presse ;
- Réalisation d'expositions (ex : « Des fonds, des projets, des réussites »...).

### **2019-2023 : Phase de bilan**

Cette période est une phase de capitalisation. Elle vise notamment à valoriser l'apport de l'Union européenne et les résultats des programmes en Bretagne. La majorité des actions de communication porteront sur des projets cofinancés, c'est donc le grand public qui est visé. L'animation auprès des bénéficiaires sera maintenue afin de faciliter la clôture des programmes.

Les actions qui seront définies dans les plans d'actions annuels de cette phase auront pour objet de :

- rendre compte des actions conduites
- valoriser les réalisations cofinancées par l'Union européenne sur son territoire
- sensibiliser le grand public sur la valeur ajoutée de l'Europe
- capitaliser sur les outils et les méthodes
- préparer le lancement de la période de programmation suivante.

Cette fin de programme sera aussi l'occasion d'analyser les forces et faiblesses du plan de communication et de capitaliser les bonnes expériences en matière de communication afin d'anticiper la prochaine programmation. Un événement régional pourra clore la programmation. Des actions de communication pourront être menées jusqu'à la clôture des programmes, à savoir jusqu'en 2023.

## LE BUDGET

Le budget présenté ci-dessous présente une répartition indicative par type d'action de communication.

Les moyens mis en œuvre pour exécuter ces actions de communication et d'accompagnement des bénéficiaires seront pour partie pris en charge par l'Union européenne à travers les crédits dits « d'assistance technique » des programmes concernés.

	<b>Budget prévisionnel 2015-2020</b>
<b>Développement du site web</b>	50 000 €
<b>Référencement du site web + achats de mots clés</b>	300 000 €
<b>Campagnes médias</b>	1 200 000 €
<b>Supports de visibilité pour les bénéficiaires</b>	150 000 €
<b>Publications et infographies</b>	100 000 €
<b>Objets promotionnels</b>	120 000 €
<b>Photos/vidéos</b>	100 000 €
<b>Outils signalétiques événementiels</b>	25 000 €
<b>Animation des bénéficiaires (réunions d'information – en moyenne 2 /ans et par fonds)</b>	24 000 €
<b>Événements annuels (dont l'événement de lancement)</b>	850 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 919 000 €</b>

## EVALUATION

En tant qu'autorités de gestion, la Région et l'État ont décidé de mettre en place un suivi des actions de communication en mesurant quantitativement et qualitativement l'efficacité de la stratégie régionale de communication plurifonds ainsi que la pertinence des actions choisies.

Il s'agira de mesurer l'efficacité de la stratégie de communication régionale dans sa globalité, de mesurer la qualité de l'accompagnement et de l'information diffusée aux bénéficiaires mais également la perception du grand public sur l'intervention de l'Union européenne en Bretagne.

Au delà de son caractère réglementaire, l'évaluation joue un vrai rôle stratégique dans l'orientation et la mise en œuvre des plans de communication annuels.

La démarche d'évaluation proposée intervient à deux niveaux :

- niveau opérationnel : les actions de communications ;
- niveau stratégique : les différentes phases de la stratégie et leurs déclinaisons en plan d'actions annuels au regard des orientations et objectifs de la stratégie de communication plurifonds.

### **Évaluation opérationnelle :**

Chaque action de communication donnera lieu à une évaluation au travers de l'analyse d'indicateurs (voir les fiches actions en annexe). La démarche d'évaluation doit faire partie intégrante de l'action de communication, elle est définie en amont de son lancement.

Deux types d'indicateurs seront déterminants :

- **Des indicateurs de réalisation** mesureront l'exécution de l'action et faciliteront un suivi régulier
- **Des indicateurs de résultats**, quant à eux, estimeront l'effet direct et immédiat qui découlera de l'action de communication.

### **Évaluation stratégique :**

Une évaluation de synthèse aura lieu à la fin de chacune des 3 phases. Cette évaluation devra, à l'aide du renseignement des indicateurs de réalisation prévus pour chaque action, notamment ceux mentionnés dans les programmes opérationnels, et d'éventuels outils à définir, dresser un bilan général de la communication au regard :

- des objectifs transversaux
- des objectifs opérationnels

Ce bilan devra permettre de réajuster la stratégie de communication si nécessaire et permettra notamment de tirer des enseignements pour l'élaboration des plans de communication annuels suivants.

Deux outils pourront mesurer l'impact des actions au regard des objectifs de la stratégie :

- **une enquête d'opinion** sur la transparence des programmes sera organisée auprès des bénéficiaires potentiels, des bénéficiaires et des partenaires de la programmation. Cette enquête sera réalisée via le site Internet, à l'issue de la phase de lancement (2014-2016) et de la phase de mise en œuvre (2017-2019). Elle permettra d'évaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires et relais sur l'accessibilité de l'information et d'identifier leurs éventuels attentes et besoins afin d'adapter les actions si besoin.

-**une enquête de notoriété** portant sur la perception de l'Europe par les Bretons et sur la visibilité de l'intervention des fonds européens sur le territoire. Elle pourra être organisée à l'issue de la phase de mise en œuvre (2017-2019). Cette enquête pourra être éventuellement couplée à un événement annuel. Cette enquête sera réalisée par un organisme extérieur.

## **PLAN DE COMMUNICATION 2015-2016**

Le plan de communication 2015-2016 est associé à la stratégie de communication plurifonds 2014-2020. Il est présenté sous forme de document distinct. Synthétisées dans un tableau, les actions principales sont détaillées dans les fiches actions en annexe de ce plan de communication.

## **Annexes**

- Enquête de l'IFOP sur les habitudes et usages médiatiques des bénéficiaires potentiels des Fonds européens - Note de synthèse - Décembre 2013.

- Articles 115, 116 et Annexe XII du Règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013.

## **Annexes**

- Enquête de l'IFOP sur les habitudes et usages médiatiques des bénéficiaires potentiels des Fonds européens - Note de synthèse - Décembre 2013.

- Articles 115, 116 et Annexe XII du Règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013.

FM/AM N° 1-9163  
Contacts IFOP : Frédéric Micheau / Adeline Merceron  
Tél : 01 45 84 14 44  
[adeline.merceron@ifop.com](mailto:adeline.merceron@ifop.com)



*pour*



**Enquête d'opinion auprès des bénéficiaires  
potentiels des fonds structurels européens  
Bretagne**  
Résultats détaillés  
Mai 2011

# Sommaire

<b>- 1 - La méthodologie.....</b>	<b>1</b>
<b>- 2 - Les résultats de l'étude.....</b>	<b>3</b>
Le jugement sur l'Union Européenne.....	4
Le sentiment d'information sur les actions aidées par l'Union Européenne.....	6
La connaissance de l'action de l'Union Européenne au niveau régional.....	8
La connaissance des fonds européens.....	10
Le sentiment d'information global sur les fonds européens.....	12
Le sentiment d'information détaillé sur les fonds européens.....	14
L'existence d'une demande de fonds européens.....	19
Les raisons de l'absence de demande.....	21
Le résultat de la demande de fonds européens.....	23
La recommandation de la demande de fonds européens.....	25
La réception d'informations sur les fonds européens.....	27
Le type d'informations reçues.....	29
L'identification des émetteurs.....	31
Les vecteurs d'information.....	33
Le souhait d'informations.....	35
Les informations souhaitées.....	37

**- 1 -**

## **La méthodologie**

## Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par l'Ifop pour :	<b>La DATAR</b>
Echantillon	<p>Echantillon de <b>200 personnes</b> exerçant en Bretagne réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>100 dirigeants de TPE-PME</u> de moins de 250 salariés</li><li>- <u>41 élus</u> (mairies et EPCI)</li><li>- <u>27 dirigeants d'associations</u> liées à une activité d'économie sociale et solidaire, intervenant dans le champ de l'insertion et de la formation</li><li>- <u>32 directeurs / responsables des affaires financières</u> exerçant dans un centre ou <u>laboratoire de recherche</u>, directeurs / responsables des affaires financières ou responsables / coordinateur du projet exerçant dans un <u>pôle de compétitivité</u></li></ul> <p>L'échantillon professionnel a été redressé sur la base des critères de taille et secteur d'activité de l'entreprise après stratification par région.</p>
Mode de recueil	Les interviews ont eu lieu par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées.
Dates de terrain	Du 30 mars au 2 mai 2011

**- 2 -**

## **Les résultats de l'étude**

## Le jugement sur l'Union Européenne

Question : Diriez-vous que l'Union Européenne est... ?

	Ensemble (%)	Bretagne (%)
<b>TOTAL Bonne chose</b> .....	<b>81</b>	<b>80</b>
• Une très bonne chose .....	24	25
• Une assez bonne chose .....	57	55
<b>TOTAL Mauvaise chose</b> .....	<b>18</b>	<b>17</b>
• Une assez mauvaise chose .....	12	9
• Une très mauvaise chose .....	6	8
- Ne se prononcent pas .....	1	3
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

## Le jugement sur l'Union Européenne

	<b>TOTAL Bonne chose (%)</b>	Une très bonne chose (%)	Une assez bonne chose (%)	<b>TOTAL Mauvaise chose (%)</b>	Une assez mauvaise chose (%)	Une très mauvaise chose (%)	Nsp (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>80</b>	<b>25</b>	<b>55</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>							
Homme .....	77	23	54	20	10	10	3
Femme .....	82	26	56	15	9	6	3
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>							
Moins de 35 ans (*) .....	85	33	52	-	-	-	15
35 à 49 ans .....	82	22	60	16	10	6	2
50 ans et plus .....	76	26	50	23	11	12	1
<b>CIBLE</b>							
PME et TPE .....	68	15	53	28	12	16	4
collectivité territoriale .....	90	27	63	10	10	-	-
Association (*) .....	89	33	56	7	7	-	4
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*)	97	47	50	-	-	-	3
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>							
Connaît le FEDER .....	93	37	56	5	4	1	2
Connaît le FSE .....	89	32	57	6	5	1	5
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>							
Oui .....	91	38	53	6	6	-	3
Non .....	76	19	57	21	10	11	3

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Le sentiment d'information sur les actions aidées par l'Union Européenne

Question : Vous personnellement, diriez-vous que vous êtes très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal informé sur les actions aidées par l'Union Européenne dans votre région ?

	Ensemble (%)	Bretagne (%)
<b>TOTAL Bien informé .....</b>	<b>32</b>	<b>36</b>
• Très bien informé .....	3	5
• Plutôt bien informé .....	29	31
<b>TOTAL Mal informé .....</b>	<b>68</b>	<b>64</b>
• Plutôt mal informé .....	44	40
• Très mal informé .....	24	24
- Ne se prononcent pas .....	-	-
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Le sentiment d'information sur les actions aidées par l'Union Européenne

	<b>TOTAL Bien informé</b> (%)	Très bien informé (%)	Plutôt bien informé (%)	<b>TOTAL Mal informé</b> (%)	Plutôt mal informé (%)	Très mal informé (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>36</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	<b>64</b>	<b>40</b>	<b>24</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Homme .....	35	3	32	65	36	29
Femme .....	37	6	31	63	44	19
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Moins de 35 ans (*) .....	30	13	17	70	41	29
35 à 49 ans .....	32	1	31	68	48	20
50 ans et plus .....	42	6	36	58	31	27
<b>CIBLE</b>						
PME et TPE .....	17	3	14	83	47	36
collectivité territoriale .....	51	2	49	49	39	10
Association (*) .....	59	7	52	41	26	15
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) ....	56	9	47	44	35	9
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>						
Connaît le FEDER .....	56	9	47	44	33	11
Connaît le FSE .....	48	7	41	52	40	12
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>						
Oui .....	63	12	51	37	29	8
Non .....	25	2	23	75	45	30

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## La connaissance de l'action de l'Union Européenne au niveau régional

Question : D'après ce que vous en savez, l'Union européenne a-t-elle déjà apporté des aides financières à des projets ou des actions dans votre région ?

	Ensemble (%)	Bretagne (%)
<b>TOTAL Oui</b> .....	<b>75</b>	<b>77</b>
• Oui, plusieurs fois .....	64	64
• Oui, une fois .....	11	13
<b>TOTAL Non, jamais</b> .....	<b>22</b>	<b>21</b>
- Ne se prononcent pas .....	3	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

## La connaissance de l'action de l'Union Européenne au niveau régional

	TOTAL Oui (%)	Oui, plusieurs fois (%)	Oui, une fois (%)	TOTAL Non, jamais (%)	Nsp (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>77</b>	<b>64</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>2</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>					
Homme .....	73	63	10	26	1
Femme .....	80	64	16	17	3
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>					
Moins de 35 ans (*) .....	87	73	14	13	-
35 à 49 ans .....	74	60	14	25	1
50 ans et plus .....	76	64	12	20	4
<b>CIBLE</b>					
PME et TPE .....	64	46	18	31	5
collectivité territoriale .....	88	78	10	12	-
Association (*) .....	89	82	7	11	-
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	91	82	9	9	-
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>					
Connaît le FEDER .....	93	81	12	7	-
Connaît le FSE .....	89	76	13	11	-
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>					
Oui .....	96	91	5	4	-
Non .....	68	51	17	29	3

(\*) Effectifs inférieurs à 30 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## La connaissance des fonds européens

Question : Vous personnellement, connaissez-vous, ne serait-ce que de nom, ... ?

### - Ensemble -

	Oui (%)	Non (%)	TOTAL (%)
• Le FEDER, le fonds européen de développement régional ..	54	46	100
• Le FSE, le fonds social européen .....	46	54	100

### - Bretagne -

	Oui (%)	Non (%)	TOTAL (%)
• Le FEDER, le fonds européen de développement régional ..	48	52	100
• Le FSE, le fonds social européen .....	43	57	100

## La connaissance des fonds européens

### Le FEDER, le fonds européen de développement régional

	Oui (%)	Non (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>48</b>	<b>52</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>		
Homme .....	42	58
Femme .....	53	47
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>		
Moins de 35 ans (*) .....	53	47
35 à 49 ans .....	43	57
50 ans et plus .....	51	49
<b>CIBLE</b>		
PME et TPE .....	15	85
collectivité territoriale .....	93	7
Association (*) .....	67	33
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	78	22
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>		
Connaît le FEDER .....	100	-
Connaît le FSE .....	68	32
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>		
Oui .....	93	7
Non .....	28	72

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

### Le FSE, le fonds social européen

	Oui (%)	Non (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>43</b>	<b>57</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>		
Homme .....	31	69
Femme .....	54	46
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>		
Moins de 35 ans (*) .....	66	34
35 à 49 ans .....	44	56
50 ans et plus .....	36	64
<b>CIBLE</b>		
PME et TPE .....	26	74
collectivité territoriale .....	54	46
Association (*) .....	85	15
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	47	53
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>		
Connaît le FEDER .....	61	39
Connaît le FSE .....	100	-
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>		
Oui .....	67	33
Non .....	32	68

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Le sentiment d'information global sur les fonds européens

Question : Et diriez-vous que vous êtes très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur ... ?

### - Ensemble -

<i>Base : question posée uniquement aux personnes déclarant connaître chacun des fonds</i>	<b>TOTAL Bien informé</b> (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	<b>TOTAL Mal informé</b> (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)	TOTAL (%)
• Le FEDER, le fonds européen de développement régional .....	<b>49</b>	9	40	<b>51</b>	37	14	100
• Le FSE, le fonds social européen .....	<b>39</b>	8	31	<b>61</b>	43	18	100

### - Bretagne -

<i>Base : question posée uniquement aux personnes déclarant connaître chacun des fonds</i>	<b>TOTAL Bien informé</b> (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	<b>TOTAL Mal informé</b> (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)	TOTAL (%)
• Le FEDER, le fonds européen de développement régional .....	<b>59</b>	14	45	<b>41</b>	34	7	100
• Le FSE, le fonds social européen .....	<b>42</b>	12	30	<b>58</b>	41	17	100

## Le sentiment d'information global sur les fonds européens

### Le FEDER, le fonds européen de développement régional

	TOTAL Bien informé (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	TOTAL Mal informé (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>59</b>	<b>14</b>	<b>45</b>	<b>41</b>	<b>34</b>	<b>7</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Homme .....	61	13	48	39	36	3
Femme .....	57	14	43	43	34	9
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Moins de 35 ans (*) .....	49	8	41	51	41	10
35 à 49 ans .....	55	10	45	45	32	13
50 ans et plus .....	67	19	48	33	33	-
<b>CIBLE</b>						
PME et TPE .....	38	15	23	62	52	10
collectivité territoriale .....	63	8	55	37	29	8
Association (*) .....	50	11	39	50	44	6
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) ....	72	24	48	28	24	4
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>						
Connaît le FEDER .....	59	14	45	41	34	7
Connaît le FSE .....	58	17	41	42	36	6
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>						
Oui .....	67	23	44	33	30	3
Non .....	47	-	47	53	42	11

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

### Le FSE, le fonds social européen

	TOTAL Bien informé (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	TOTAL Mal informé (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>42</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>58</b>	<b>41</b>	<b>17</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Homme .....	44	10	34	56	39	17
Femme .....	41	12	29	59	42	17
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Moins de 35 ans (*) .....	39	13	26	61	40	21
35 à 49 ans .....	21	5	16	79	53	26
50 ans et plus .....	70	19	51	30	26	4
<b>CIBLE</b>						
PME et TPE .....	20	4	16	80	47	33
collectivité territoriale .....	46	5	41	54	45	9
Association (*) .....	61	22	39	39	30	9
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) ....	47	20	27	53	40	13
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>						
Connaît le FEDER .....	53	17	36	47	40	7
Connaît le FSE .....	42	12	30	58	41	17
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>						
Oui .....	56	24	32	44	41	3
Non .....	30	-	30	70	40	30

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Le sentiment d'information détaillé sur les fonds européens

**Question :** Plus précisément, diriez-vous que vous êtes très bien informé, assez bien informé, assez mal informé ou très mal informé sur chacun des aspects suivants concernant les fonds européens ?

### - Ensemble -

<i>Base : question posée uniquement aux personnes déclarant connaître au moins un des deux fonds</i>	<b>TOTAL Bien informé</b> (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	<b>TOTAL Mal informé</b> (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)	Nsp (%)	TOTAL (%)
• Les opérations qui ont déjà bénéficié d'aides de l'Europe dans votre région .....	<b>43</b>	7	36	<b>57</b>	39	18	-	100
• Les personnes/structures à qui s'adresser .....	<b>38</b>	9	29	<b>62</b>	37	25	-	100
• Les démarches à effectuer pour obtenir une subvention .....	<b>37</b>	8	29	<b>63</b>	35	28	-	100
• Le type de projets financés .....	<b>37</b>	6	31	<b>63</b>	41	22	-	100
• Les conditions d'attribution d'une subvention .....	<b>35</b>	7	28	<b>65</b>	38	27	-	100
• L'ordre de grandeur des montants des fonds attribués .....	<b>28</b>	4	24	<b>72</b>	41	31	-	100
• Les délais d'attribution .....	<b>28</b>	5	23	<b>72</b>	40	32	-	100

### - Bretagne -

<i>Base : question posée uniquement aux personnes déclarant connaître au moins un des deux fonds</i>	<b>TOTAL Bien informé</b> (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	<b>TOTAL Mal informé</b> (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)	Nsp (%)	TOTAL (%)
• Les opérations qui ont déjà bénéficié d'aides de l'Europe dans votre région .....	<b>43</b>	6	37	<b>57</b>	40	17	-	100
• Les personnes/structures à qui s'adresser .....	<b>46</b>	10	36	<b>53</b>	33	20	1	100
• Les démarches à effectuer pour obtenir une subvention .....	<b>45</b>	13	32	<b>54</b>	33	21	1	100
• Le type de projets financés .....	<b>44</b>	9	35	<b>56</b>	40	16	-	100
• Les conditions d'attribution d'une subvention .....	<b>42</b>	9	33	<b>58</b>	41	17	-	100
• L'ordre de grandeur des montants des fonds attribués .....	<b>34</b>	5	29	<b>66</b>	39	27	-	100
• Les délais d'attribution .....	<b>31</b>	6	25	<b>69</b>	41	28	-	100

## Le sentiment d'information détaillé sur les fonds européens

### Les opérations qui ont déjà bénéficié d'aides de l'Europe dans votre région

	TOTAL Bien informé (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	TOTAL Mal informé (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>43</b>	<b>6</b>	<b>37</b>	<b>57</b>	<b>40</b>	<b>17</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Homme .....	46	4	42	54	31	23
Femme .....	42	8	34	58	44	14
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Moins de 35 ans (*) .....	32	-	32	68	49	19
35 à 49 ans .....	37	5	32	63	42	21
50 ans et plus .....	54	10	44	46	33	13
<b>CIBLE</b>						
PME et TPE .....	29	3	26	71	39	32
collectivité territoriale .....	44	8	36	56	48	8
Association (*) .....	39	-	39	61	48	13
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	67	15	52	33	18	15
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>						
Connaît le FEDER .....	51	8	43	49	38	11
Connaît le FSE .....	45	8	37	55	38	17
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>						
Oui .....	59	13	46	41	34	7
Non .....	29	-	29	71	44	27

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

### Les personnes/structures à qui s'adresser

	TOTAL Bien informé (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	TOTAL Mal informé (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)	Nsp (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>46</b>	<b>10</b>	<b>36</b>	<b>53</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>1</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>							
Homme .....	47	12	35	53	32	21	-
Femme .....	46	9	37	53	33	20	1
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>							
Moins de 35 ans (*) .....	55	11	44	45	21	24	-
35 à 49 ans .....	38	5	33	62	34	28	-
50 ans et plus .....	54	17	37	44	33	11	2
<b>CIBLE</b>							
PME et TPE .....	24	-	24	76	32	44	-
collectivité territoriale .....	49	13	36	51	38	13	-
Association (*) .....	61	13	48	35	22	13	4
Centre de recherche / pôle de compétitivités .....							
(*) .....	60	19	41	40	33	7	-
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>							
Connaît le FEDER .....	53	13	40	46	34	12	1
Connaît le FSE .....	48	12	36	51	29	22	1
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>							
Oui .....	70	20	50	30	26	4	-
Non .....	24	2	22	74	38	36	2

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Le sentiment d'information détaillé sur les fonds européens

### Les démarches à effectuer pour obtenir une subvention

	TOTAL Bien informé (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	TOTAL Mal informé (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)	Nsp (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>45</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>54</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>1</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>							
Homme .....	44	12	32	56	35	21	-
Femme .....	47	14	33	52	32	20	1
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>							
Moins de 35 ans (*) .....	45	11	34	55	38	17	-
35 à 49 ans .....	41	9	32	59	32	27	-
50 ans et plus .....	51	19	32	47	31	16	2
<b>CIBLE</b>							
PME et TPE .....	26	9	17	74	30	44	-
collectivité territoriale .....	51	13	38	49	36	13	-
Association (*) .....	57	13	44	39	26	13	4
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	52	19	33	48	41	7	-
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>							
Connaît le FEDER .....	53	16	37	46	35	11	1
Connaît le FSE .....	42	14	28	57	33	24	1
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>							
Oui .....	66	22	44	34	30	4	-
Non .....	26	5	21	72	36	36	2

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

### Le type de projets financés

	TOTAL Bien informé (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	TOTAL Mal informé (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>44</b>	<b>9</b>	<b>35</b>	<b>56</b>	<b>40</b>	<b>16</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Homme .....	44	7	37	56	40	16
Femme .....	43	11	32	57	41	16
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Moins de 35 ans (*) .....	27	5	22	73	49	24
35 à 49 ans .....	40	5	35	60	42	18
50 ans et plus .....	55	15	40	45	34	11
<b>CIBLE</b>						
PME et TPE .....	23	4	19	77	42	35
collectivité territoriale .....	49	8	41	51	43	8
Association (*) .....	48	9	39	52	39	13
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	60	19	41	40	33	7
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>						
Connaît le FEDER .....	49	12	37	51	43	8
Connaît le FSE .....	43	9	34	57	38	19
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>						
Oui .....	61	17	44	39	35	4
Non .....	27	2	25	73	45	28

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Le sentiment d'information détaillé sur les fonds européens

### Les conditions d'attribution d'une subvention

	TOTAL Bien informé (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	TOTAL Mal informé (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>42</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>58</b>	<b>41</b>	<b>17</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Homme .....	33	8	25	67	48	19
Femme .....	47	9	38	53	37	16
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Moins de 35 ans (*) .....	44	5	39	56	39	17
35 à 49 ans .....	34	5	29	66	44	22
50 ans et plus .....	50	14	36	50	37	13
<b>CIBLE</b>						
PME et TPE .....	26	3	23	74	39	35
collectivité territoriale .....	41	10	31	59	51	8
Association (*) .....	48	9	39	52	35	17
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	60	15	45	40	33	7
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>						
Connaît le FEDER .....	49	11	38	51	42	9
Connaît le FSE .....	39	10	29	61	39	22
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>						
Oui .....	58	19	39	42	37	5
Non .....	27	-	27	73	45	28

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

### L'ordre de grandeur des montants des fonds attribués

	TOTAL Bien informé (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	TOTAL Mal informé (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>29</b>	<b>66</b>	<b>39</b>	<b>27</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Homme .....	33	4	29	67	42	25
Femme .....	35	5	30	65	37	28
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Moins de 35 ans (*) .....	29	-	29	71	43	28
35 à 49 ans .....	22	4	18	78	38	40
50 ans et plus .....	52	8	44	48	37	11
<b>CIBLE</b>						
PME et TPE .....	13	3	10	87	44	43
collectivité territoriale .....	31	5	26	69	46	23
Association (*) .....	44	-	44	56	39	17
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	59	11	48	41	22	19
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>						
Connaît le FEDER .....	43	6	37	57	38	19
Connaît le FSE .....	31	5	26	69	37	32
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>						
Oui .....	56	10	46	44	34	10
Non .....	14	-	14	86	44	42

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Le sentiment d'information détaillé sur les fonds européens

### Les délais d'attribution

	<b>TOTAL Bien informé</b> (%)	Très bien informé (%)	Assez bien informé (%)	<b>TOTAL Mal informé</b> (%)	Assez mal informé (%)	Très mal informé (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>69</b>	<b>41</b>	<b>28</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Homme .....	33	2	31	67	42	25
Femme .....	31	9	22	69	40	29
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Moins de 35 ans (*) .....	16	5	11	84	55	29
35 à 49 ans .....	26	4	22	74	42	32
50 ans et plus .....	46	10	36	54	32	22
<b>CIBLE</b>						
PME et TPE .....	22	-	22	78	32	46
collectivité territoriale .....	36	5	31	64	44	20
Association (*) .....	35	9	26	65	39	26
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	37	15	22	63	48	15
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>						
Connaît le FEDER .....	38	8	30	62	43	19
Connaît le FSE .....	31	7	24	69	38	31
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>						
Oui .....	49	12	37	51	37	14
Non .....	17	2	15	83	43	40

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## L'existence d'une demande de fonds européens

**Question :** Votre structure a-t-elle déjà fait une demande pour bénéficier de ces fonds européens (même si elle ne l'a pas obtenu) ?

	Ensemble (%)	Bretagne (%)
<b>TOTAL Oui .....</b>	<b>25</b>	<b>31</b>
• Oui, plusieurs fois .....	14	20
• Oui, une fois .....	11	11
<b>TOTAL Non, jamais .....</b>	<b>75</b>	<b>69</b>
- Ne se prononcent pas .....	-	-
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## L'existence d'une demande de fonds européens

	TOTAL Oui (%)	Oui, plusieurs fois (%)	Oui, une fois (%)	TOTAL Non, jamais (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>69</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>				
Homme .....	27	17	10	73
Femme .....	34	23	11	66
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>				
Moins de 35 ans (*) .....	35	22	13	65
35 à 49 ans .....	26	15	11	74
50 ans et plus .....	35	26	9	65
<b>CIBLE</b>				
PME et TPE .....	5	1	4	95
collectivité territoriale .....	56	32	24	44
Association (*) .....	48	41	7	52
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	63	47	16	37
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>				
Connaît le FEDER .....	60	40	20	40
Connaît le FSE .....	48	32	16	52

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Les raisons de l'absence de demande

**Question :** Pour quelles raisons principales votre structure n'a-t-elle jamais fait de demande pour bénéficier de ces fonds européens ?

<i>Base : question posée uniquement aux personnes déclarant n'ayant jamais formulé de demandes</i>	Ensemble (%)	Bretagne (%)
• Vous pensez n'être pas éligible .....	34	31
• Vous ignoriez l'existence de ces fonds .....	32	38
• Vous n'avez pas de projet pour l'instant .....	30	28
• Ne sait pas à qui vous adresser .....	26	25
• Vous pensez ne pas avoir de projets qui pourraient être financés .....	26	26
• Vous craignez la complexité des démarches .....	21	18
• Ce n'est pas votre culture de demander des aides .....	17	19
• Vous n'y avez pas pensé .....	15	15
• Les formalités pour obtenir les fonds sont trop lourdes .....	14	8
• Personne ne s'en occupe dans votre structure .....	12	12
• Autres raisons .....	1	1
- Ne se prononcent pas .....	-	-
TOTAL.....	(*)	(*)

(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

## Les raisons de l'absence de demande

	Vous ignorez l'existence de ces fonds (%)	Vous pensez n'être pas éligible (%)	Vous n'avez pas de projet pour l'instant (%)	Vous pensez ne pas avoir de projets qui pourraient être financés (%)	Ne sait pas à qui vous adresser (%)	Ce n'est pas votre culture de demander des aides (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>38</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>19</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Homme .....	42	30	26	24	19	30
Femme .....	33	33	29	27	30	8
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Moins de 35 ans (*) .....	26	31	15	59	7	13
35 à 49 ans .....	44	29	32	26	25	14
50 ans et plus .....	34	32	25	16	29	26
<b>CIBLE</b>						
PME et TPE .....	44	28	29	21	25	24
collectivité territoriale .....	22	61	33	44	22	-
Association (*) .....	29	29	7	21	21	7
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	25	17	33	42	25	17
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>						
Connaît le FEDER .....	13	36	26	50	23	6
Connaît le FSE .....	30	31	24	38	33	8

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Les raisons de l'absence de demande

	Vous craignez la complexité des démarches (%)	Vous n'y avez pas pensé (%)	Personne ne s'en occupe dans votre structure (%)	Les formalités pour obtenir les fonds sont trop lourdes (%)	Autres raisons (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>					
Homme .....	17	14	11	6	-
Femme .....	18	16	13	9	1
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>					
Moins de 35 ans (*) .....	7	23	-	-	7
35 à 49 ans .....	20	19	14	11	-
50 ans et plus .....	17	9	12	5	-
<b>CIBLE</b>					
PME et TPE .....	11	17	12	5	-
collectivité territoriale .....	22	6	11	11	6
Association (*) .....	57	21	-	14	-
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	17	8	25	17	-
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>					
Connaît le FEDER .....	24	16	11	10	3
Connaît le FSE .....	24	23	8	15	2

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Le résultat de la demande de fonds européens

Question : Avez-vous obtenu les fonds européens pour lesquels vous aviez fait une demande ?

<i>Base : question posée uniquement aux personnes déclarant ayant déjà formulé au moins une demande de fonds</i>	Ensemble (%)	Bretagne (%)
• Oui .....	80	79
• Non .....	19	18
- Ne se prononcent pas .....	1	3
TOTAL.....	100	100

## Le résultat de la demande de fonds européens

	Oui	Non	Nsp
	(%)	(%)	(%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>79</b>	<b>18</b>	<b>3</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>			
Homme .....	77	20	3
Femme .....	81	16	3
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>			
Moins de 35 ans (*) .....	63	13	24
35 à 49 ans .....	83	17	-
50 ans et plus .....	80	20	-
<b>CIBLE</b>			
PME et TPE .....	65	19	16
collectivité territoriale .....	83	13	4
Association (*) .....	92	8	-
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	70	30	-
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>			
Connaît le FEDER .....	83	14	3
Connaît le FSE .....	78	17	5

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## La recommandation de la demande de fonds européens

Question : Et recommanderiez-vous à vos homologues dans d'autres structures de faire une demande de fonds européens ?

<i>Base : question posée uniquement aux personnes déclarant ayant déjà formulé au moins une demande de fonds</i>	Ensemble (%)	Bretagne (%)
• Oui .....	90	93
• Non .....	10	7
- Ne se prononcent pas .....	-	-
TOTAL .....	100	100

## La recommandation de la demande de fonds européens

	Oui	Non
	(%)	(%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>93</b>	<b>7</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>		
Homme .....	91	9
Femme .....	94	6
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>		
Moins de 35 ans (*) .....	87	13
35 à 49 ans .....	96	4
50 ans et plus .....	93	7
<b>CIBLE</b>		
PME et TPE .....	78	22
collectivité territoriale .....	100	-
Association (*) .....	92	8
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	90	10
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>		
Connaît le FEDER .....	94	6
Connaît le FSE .....	93	7

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## La réception d'informations sur les fonds européens

Question : Au cours des douze derniers mois, avez-vous vu, lu ou entendu des messages ou des informations portant sur les fonds européens ?

	Ensemble (%)	Bretagne (%)
• Oui .....	41	39
• Non .....	59	61
- Ne se prononcent pas .....	-	-
TOTAL.....	100	100

## La réception d'informations sur les fonds européens

	Oui	Non
	(%)	(%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>39</b>	<b>61</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>		
Homme .....	34	66
Femme .....	44	56
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>		
Moins de 35 ans (*) .....	36	64
35 à 49 ans .....	43	57
50 ans et plus .....	37	63
<b>CIBLE</b>		
PME et TPE .....	19	81
collectivité territoriale .....	63	37
Association (*) .....	59	41
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	56	44
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>		
Connaît le FEDER .....	61	39
Connaît le FSE .....	59	41
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>		
Oui .....	70	30
Non .....	26	74

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Le type d'informations reçues

**Question :** Quel type d'informations avez-vous vu, lu ou entendu sur les fonds européens ?  
Des informations sur ...

<i>Base: question posée uniquement aux personnes déclarant se souvenir avoir vu ou lu des informations sur les fonds</i>	Ensemble (%)	Bretagne (%)
• Des exemples de projets financés .....	58	46
• Des personnes qui ont obtenu des aides (sans connaître particulièrement le projet) .....	31	28
• Les personnes/structures à qui s'adresser .....	27	40
• L'ordre de grandeur des fonds attribués (montants, pourcentage) ...	26	20
• Les conditions d'attribution .....	26	30
• Les démarches à effectuer .....	22	35
• Les délais d'attribution .....	10	8
- Autres (réponses non suggérées) .....	3	3
- Ne se prononcent pas .....	1	3
TOTAL.....	(*)	(*)

(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

## Le type d'informations reçues

	Des exemples de projets financés	Les personnes structures à qui s'adresser	Les démarches à effectuer	Les conditions d'attribution	Des personnes qui ont obtenu des aides (sans connaître particulièrement le projet)
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>30</b>	<b>28</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>					
Homme .....	47	44	33	23	28
Femme .....	46	37	37	34	28
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>					
Moins de 35 ans (*) .....	37	52	12	25	37
35 à 49 ans .....	63	34	37	29	26
50 ans et plus .....	29	43	38	32	27
<b>CIBLE</b>					
PME et TPE .....	35	24	19	13	31
collectivité territoriale .....	54	46	46	27	35
Association (*) .....	31	31	25	44	19
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	61	56	44	39	22
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>					
Connaît le FEDER .....	50	46	39	35	26
Connaît le FSE .....	53	41	31	34	28
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>					
Oui .....	47	54	52	49	23
Non .....	46	24	15	6	33

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Le type d'informations reçues

	L'ordre de grandeur des fonds attribués (montants, pourcentage)	Les délais d'attribution	Autres (réponses non suggérées)	Nsp
	(%)	(%)	(%)	(%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>				
Homme .....	29	9	-	-
Femme .....	13	6	4	4
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>				
Moins de 35 ans (*) .....	11	-	-	-
35 à 49 ans .....	14	8	3	-
50 ans et plus .....	29	9	3	6
<b>CIBLE</b>				
PME et TPE .....	18	5	5	5
collectivité territoriale .....	8	8	4	-
Association (*) .....	38	-	-	6
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	22	17	-	-
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>				
Connaît le FEDER .....	19	10	2	2
Connaît le FSE .....	26	8	2	2
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>				
Oui .....	21	12	2	-
Non .....	18	3	3	6

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## L'identification des émetteurs

**Question :** Selon vous, qui est à l'origine de ces messages ou informations portant sur les fonds européens ?

<i>Base : question posée uniquement aux personnes déclarant se souvenir avoir vu ou lu des informations sur les fonds</i>	Ensemble (%)	Bretagne (%)
• Une collectivité locale .....	57	64
• L'Etat Français ou un de ses organismes .....	43	36
• L'Union Européenne / La commission européenne .....	36	34
• Des communes rurales .....	17	18
• Un syndicat professionnel .....	7	10
- Autres (réponses non suggérées) .....	4	5
- Ne se prononcent pas .....	-	1
TOTAL.....	(*)	(*)

(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

## L'identification des émetteurs

	Une collectivité locale	L'Etat Français ou un de ses organismes	L'Union Européenne La commission européenne	Des communes rurales	Un syndicat professionnel	Autres (réponses non suggérées)	Nsp
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>64</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>							
Homme .....	74	35	16	21	9	12	3
Femme .....	57	36	46	16	11	-	-
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>							
Moins de 35 ans (*) .....	65	37	49	26	-	-	-
35 à 49 ans .....	66	31	27	19	13	5	3
50 ans et plus .....	61	42	38	14	9	6	-
<b>CIBLE</b>							
PME et TPE .....	44	39	34	32	10	-	-
collectivité territoriale .....	69	35	27	15	12	8	-
Association (*) .....	75	25	25	13	19	6	-
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*)	67	44	50	11	-	6	6
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>							
Connaît le FEDER .....	66	39	31	16	10	7	2
Connaît le FSE .....	68	36	38	14	10	8	-
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>							
Oui .....	67	39	40	16	12	5	-
Non .....	59	32	26	20	8	6	3

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Les vecteurs d'information

**Question :** Par quels moyens avez-vous été informé sur les fonds européens ?

<i>Base : question posée uniquement aux personnes déclarant se souvenir avoir vu ou lu des informations sur les fonds</i>	Ensemble (%)	Bretagne (%)
• La presse régionale ou nationale .....	29	24
• Une réunion .....	27	27
• Internet .....	22	23
• Un panneau ou une plaque sur un projet déjà financé .....	21	24
• Une connaissance ou une relation .....	21	24
• La presse spécialisée professionnelle .....	20	14
• La télévision .....	19	20
• Un courrier .....	15	16
• Un e-mailing .....	13	18
• La radio .....	10	2
• Un conseiller professionnel .....	9	10
• Une affiche .....	7	7
• Un salon .....	3	-
• Un autre moyen .....	2	3
TOTAL.....	(*)	(*)

(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

## Les vecteurs d'information

	Une réunion	La presse régionale ou nationale	Une connaissance ou une relation	Un panneau ou une plaque sur un projet déjà financé	Internet	La télévision	Un e- mailing
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>18</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>							
Homme .....	34	27	28	17	15	15	22
Femme .....	21	23	21	28	28	25	15
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>							
Moins de 35 ans (*) .....	25	16	23	-	25	40	12
35 à 49 ans .....	29	25	21	26	24	17	18
50 ans et plus .....	25	26	29	26	22	20	19
<b>CIBLE</b>							
PME et TPE .....	-	39	11	14	6	54	-
collectivité territoriale .....	31	15	15	27	23	12	15
Association (*) .....	25	38	38	25	31	13	6
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	50	11	39	28	33	6	50
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>							
Connait le FEDER .....	31	20	28	24	24	11	24
Connait le FSE .....	28	23	26	27	26	16	16
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>							
Oui .....	40	14	30	26	26	9	28
Non .....	11	37	18	21	20	34	6

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Les vecteurs d'information

	Un courrier	La presse spécialisée profession- nelle	Un conseiller professionnel	Une affiche	La radio	Un autre moyen
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Homme .....	15	16	7	8	-	3
Femme .....	17	13	13	6	4	2
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>						
Moins de 35 ans (*) .....	12	12	12	-	-	-
35 à 49 ans .....	10	13	13	11	2	3
50 ans et plus .....	25	16	7	4	3	3
<b>CIBLE</b>						
PME et TPE .....	10	17	6	14	10	-
collectivité territoriale .....	27	23	8	8	-	4
Association (*) .....	13	6	19	6	-	6
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	11	6	11	-	-	-
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>						
Connait le FEDER .....	22	14	14	4	2	3
Connait le FSE .....	18	18	14	9	2	4
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>						
Oui .....	19	14	19	-	-	2
Non .....	14	14	-	16	5	3

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Le souhait d'informations

Question : Souhaiteriez-vous recevoir plus d'informations sur les fonds européens ?

	Ensemble (%)	Bretagne (%)
<b>TOTAL Oui</b> .....	<b>72</b>	<b>64</b>
• Oui, beaucoup plus .....	31	24
• Oui, un peu plus .....	41	40
<b>TOTAL Non</b> .....	<b>28</b>	<b>36</b>
- Ne se prononcent pas .....	-	-
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

## Le souhait d'informations

	TOTAL Oui (%)	Oui, beaucoup plus (%)	Oui, un peu plus (%)	TOTAL Non (%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>64</b>	<b>24</b>	<b>40</b>	<b>36</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>				
Homme .....	61	21	40	39
Femme .....	67	27	40	33
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>				
Moins de 35 ans (*) .....	59	26	33	41
35 à 49 ans .....	69	24	45	31
50 ans et plus .....	60	23	37	40
<b>CIBLE</b>				
PME et TPE .....	57	20	37	43
collectivité territoriale .....	78	32	46	22
Association (*) .....	70	29	41	30
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	63	22	41	37
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>				
Connaît le FEDER .....	71	28	43	29
Connaît le FSE .....	75	30	45	25
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>				
Oui .....	71	33	38	29
Non .....	61	20	41	39

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Les informations souhaitées

**Question :** Quel type d'informations relatives aux fonds européens souhaiteriez-vous recevoir ?  
Des informations sur ...

<i>Base: question posée uniquement aux personnes souhaitant recevoir plus d'information</i>	Ensemble (%)	Bretagne (%)
• Le type de projets financés .....	52	59
• Les conditions d'attribution des fonds .....	39	40
• Les personnes/organismes à qui s'adresser .....	35	32
• Les démarches à effectuer .....	25	18
• Des exemples de projets ou de bénéficiaires qui ont déjà obtenu des aides .....	20	24
• L'ordre de grandeur des fonds attribués (montant, pourcentage) .....	10	10
• Les sources d'information (sites internet, publications) .....	6	7
• Les délais d'attribution .....	6	4
- Autres (réponses non suggérées) .....	-	1
- Ne se prononcent pas .....	-	-
TOTAL.....	(*)	(*)

(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

## Les informations souhaitées

	Le type de projets financés	Les conditions d'attribution des fonds	Les personnes organismes à qui s'adresser	Des exemples de projets ou de bénéficiaires qui ont déjà obtenu des aides	Les démarches à effectuer
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>59</b>	<b>40</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>18</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>					
Homme .....	57	40	24	26	18
Femme .....	61	39	39	22	18
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>					
Moins de 35 ans (*) .....	40	62	9	31	22
35 à 49 ans .....	58	35	34	25	21
50 ans et plus .....	66	39	36	22	13
<b>CIBLE</b>					
PME et TPE .....	56	45	32	33	11
collectivité territoriale .....	66	34	38	19	25
Association (*) .....	68	37	32	21	26
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	50	35	25	10	20
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>					
Connait le FEDER .....	65	37	36	19	22
Connait le FSE .....	63	37	33	24	20
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>					
Oui .....	60	39	38	14	16
Non .....	59	40	30	29	19

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

## Les informations souhaitées

	L'ordre de grandeur des fonds attribués (montant, pourcentage)	Les sources d'information (sites internet, publications)	Les délais d'attribution	Autres (réponses non suggérées)
	(%)	(%)	(%)	(%)
<b>ENSEMBLE</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>SEXE DE L'INTERVIEWE(E)</b>				
Homme .....	11	13	6	-
Femme .....	9	3	3	1
<b>AGE DE L'INTERVIEWE(E)</b>				
Moins de 35 ans (*) .....	29	-	7	-
35 à 49 ans .....	8	8	2	2
50 ans et plus .....	7	8	6	-
<b>CIBLE</b>				
PME et TPE .....	13	6	2	-
collectivité territoriale .....	6	6	-	3
Association (*) .....	5	5	5	-
Centre de recherche / pôle de compétitivités (*) .....	10	15	15	-
<b>CONNAISSANCE DES FONDS EUROPEENS</b>				
Connait le FEDER .....	5	7	3	1
Connait le FSE .....	10	5	6	-
<b>EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS</b>				
Oui .....	9	14	7	-
Non .....	10	4	2	1

(\*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

5. Afin d'assurer des conditions uniformes de mise en œuvre du présent article, la Commission adopte des actes d'exécution établissant des modèles de rapports annuels et finaux. Ces actes d'exécution sont adoptés en conformité avec la procédure consultative visée à l'article 150, paragraphe 2.

#### Article 112

##### Transmission des données financières

1. Au plus tard le 31 janvier, le 31 juillet et le 31 octobre, l'État membre transmet par voie électronique à la Commission, aux fins de contrôle, pour chaque programme opérationnel et par axe prioritaire:

- a) le coût total et le coût public éligible des opérations et le nombre d'opérations sélectionnées en vue de bénéficier d'une intervention;
- b) les dépenses totales éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion.

2. En outre, la transmission effectuée au plus tard le 31 janvier contient les données précitées ventilées par catégorie d'intervention. Cette transmission est réputée répondre à l'exigence de présentation de données financières visée à l'article 50, paragraphe 2.

3. Une prévision du montant pour lequel les États membres prévoient de présenter des demandes de paiement pour l'exercice financier en cours et l'exercice financier suivant est jointe aux transmissions effectuées au plus tard le 31 janvier et le 31 juillet.

4. La date de clôture pour les données transmises au titre du présent article est la fin du mois précédant le mois de transmission.

5. Afin d'assurer des conditions uniformes de mise en œuvre du présent article, la Commission adopte des actes d'exécution établissant des modèles à utiliser pour présenter les données financières à la Commission aux fins de contrôle. Ces actes d'exécution sont adoptés en conformité avec la procédure d'examen visée à l'article 150, paragraphe 3.

#### Article 113

##### Rapport sur la cohésion

Le rapport de la Commission visé à l'article 175 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne comprend notamment:

- a) un bilan des progrès accomplis dans la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale, y compris la situation et le développement socio-économiques des régions, ainsi que la prise en compte de priorités de l'Union;
- b) un bilan du rôle des Fonds, du financement de la BEI et des autres instruments, ainsi que l'effet d'autres politiques de l'Union et nationales sur les progrès réalisés;

- c) le cas échéant, une indication des futures mesures et politiques de l'Union nécessaires pour renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale, ainsi que pour réaliser les priorités de l'Union.

#### Article 114

##### Évaluation

1. Un programme d'évaluation est établi par l'autorité de gestion ou par l'État membre pour un ou plusieurs programmes opérationnels. Le programme d'évaluation est présenté au comité de suivi au plus tard un an après l'adoption du programme opérationnel.

2. Au plus tard le 31 décembre 2022, les autorités de gestion soumettent à la Commission, pour chaque programme opérationnel, un rapport résumant les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation et les principaux résultats et réalisations du programme opérationnel, en fournissant des observations sur les informations transmises.

3. La Commission effectue des évaluations ex post en coopération étroite avec les États membres et les autorités de gestion.

4. Les paragraphes 1 et 2 du présent article ne s'appliquent pas aux programmes spécifiques visés à l'article 39, paragraphe 4, premier alinéa, point b).

#### CHAPITRE II

##### Information et communication

#### Article 115

##### Information et communication

1. Les États membres et les autorités de gestion sont chargés:

- a) d'établir les stratégies de communication;
- b) de veiller à la mise en place d'un site ou d'un portail web unique fournissant des informations sur l'ensemble des programmes opérationnels dans l'État membre concerné et un accès auxdits programmes, contenant notamment des informations sur le calendrier de mise en œuvre des programmes et des procédures de consultation publique qui s'y rapportent;
- c) d'informer les bénéficiaires potentiels sur les possibilités de financement au titre des programmes opérationnels;
- d) d'assurer, auprès des citoyens de l'Union, la publicité du rôle et des réalisations de la politique de cohésion et des Fonds à travers des actions d'information et de communication sur les résultats et les incidences des accord de partenariat, des programmes opérationnels et des opérations.

2. Afin d'assurer la transparence du soutien des Fonds, les États membres ou les autorités de gestion tiennent une liste des opérations, qui est ventilée par programme opérationnel et par fonds, sous la forme de feuilles de calcul, ce qui permet que les données puissent faire l'objet d'opérations de tri, de recherche, d'extraction et de comparaison et être facilement publiées sur l'internet, par exemple en format CSV ou XML. La liste des opérations est accessible sur le site internet unique ou le portail internet unique contenant une liste et un résumé de tous les programmes opérationnels dans l'État membre concerné.

Afin d'encourager l'utilisation de la liste des opérations ultérieurement par le secteur privé, la société civile ou l'administration nationale, le site web peut indiquer d'une manière claire les règles de licences applicables aux données publiées.

La liste des opérations est mise à jour au moins tous les six mois.

Les informations minimales devant figurer dans la liste des opérations sont énoncées à l'annexe XII.

3. Les règles détaillées concernant les actions d'information et de communication à destination du grand public et les actions d'information à destination des demandeurs et des bénéficiaires sont définies à l'annexe XII.

4. La Commission adopte des actes d'exécution concernant les caractéristiques techniques des actions d'information et de communication pour les opérations ainsi que les instructions relatives à la création de l'emblème et à la définition des coloris normalisés. Ces actes d'exécution sont adoptés en conformité avec la procédure d'examen visée à l'article 150, paragraphe 3.

#### Article 116

##### Stratégie de communication

1. L'État membre ou les autorités de gestion élaborent une stratégie de communication pour chaque programme opérationnel. Une stratégie de communication commune peut être définie pour plusieurs programmes opérationnels. La stratégie de communication tient compte de l'ampleur du ou des programmes opérationnels concerné(s) conformément au principe de proportionnalité.

La stratégie de communication comporte les éléments définis à l'annexe XII.

2. La stratégie de communication est soumise au comité de suivi pour approbation conformément à l'article 110, paragraphe 2, point d), au plus tard six mois après l'adoption du ou des programmes opérationnels concerné(s).

Lorsqu'une stratégie de communication commune est élaborée pour plusieurs programmes opérationnels et concerne différents comités de suivi, l'État membre peut désigner un seul comité de suivi, chargé, en concertation avec les autres comités de suivi

concernés, de l'approbation de la stratégie de communication commune et de ses modifications ultérieures éventuelles de cette stratégie.

Au besoin, l'État membre ou les autorités de gestion peuvent modifier la stratégie de communication durant la période de programmation. L'autorité de gestion soumet la stratégie de communication modifiée à l'approbation du comité de suivi conformément à l'article 110, paragraphe 2, point d).

3. Par dérogation au paragraphe 2, troisième alinéa, l'autorité de gestion informe au moins une fois par an le ou les comités de suivi responsables sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de communication conformément à l'article 110, paragraphe 1, point c), et sur son analyse des résultats, ainsi que sur les activités d'information et de communication prévues pour l'année suivante. S'il le juge approprié, le comité de suivi remet un avis sur les activités prévues pour l'année suivante.

#### Article 117

##### Responsables et réseaux de responsables de l'information et de la communication

1. Chaque État membre désigne un responsable de l'information et de la communication chargé de coordonner les actions d'information et de communication portant sur un ou plusieurs Fonds, y compris les programmes concernés relevant de l'objectif "Coopération territoriale européenne", et en informe la Commission en conséquence.

2. Le responsable de l'information et de la communication est chargé de la coordination du réseau national de communicateurs des Fonds, si un tel réseau existe, de la création et de la gestion du site ou du portail web visé à l'annexe XII et de la fourniture d'une vue d'ensemble des actions de communication entreprises au niveau de l'État membre.

3. Chaque autorité de gestion désigne une personne chargée de l'information et de la communication à l'échelon du programme opérationnel et informe la Commission des personnes désignées. Le cas échéant, une seule personne peut être désignée pour plusieurs programmes opérationnels.

4. Des réseaux à l'échelle de l'Union regroupant les membres désignés par les États membres sont mis en place par la Commission afin d'assurer l'échange d'informations sur les résultats de la mise en œuvre des stratégies de communication, l'échange d'expériences dans la réalisation des actions d'information et de communication et l'échange de bonnes pratiques.

#### TITRE IV

##### ASSISTANCE TECHNIQUE

#### Article 118

##### Assistance technique sur l'initiative de la Commission

Les Fonds peuvent, en tenant compte des déductions prévues à l'article 91, paragraphe 3, soutenir l'assistance technique dans la limite de 0,35 % de leur dotation annuelle respectives.

## ANNEXE XII

**INFORMATION ET COMMUNICATION RELATIVES AU SOUTIEN ACCORDÉ PAR LES FONDS**

## 1. LISTE DES OPÉRATIONS

La liste des opérations visée à l'article 115, paragraphe 2, contient, dans au moins une des langues officielles de l'État membre concerné, les champs de données suivants:

- nom du bénéficiaire (pour les personnes morales uniquement; les personnes physiques ne peuvent être nommément citées),
- nom de l'opération,
- résumé de l'opération,
- date de début de l'opération
- date de fin de l'opération (date attendue de l'achèvement physique ou du terme de la mise en œuvre de l'opération),
- total des dépenses éligibles attribué à l'opération,
- taux de cofinancement par l'Union (par axe prioritaire),
- code postal de l'opération; ou tout autre indicateur d'emplacement approprié,
- pays,
- dénomination de la catégorie d'intervention dont relève l'opération conformément à l'article 96, paragraphe 2, premier alinéa, point b) vi),
- date de la dernière mise à jour de la liste des opérations.

Les intitulés des champs de données sont également fournis dans au moins une autre langue officielle de l'Union.

## 2. ACTIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION À DESTINATION DU PUBLIC

L'État membre, l'autorité de gestion et les bénéficiaires prennent les mesures nécessaires pour fournir des informations sur les opérations bénéficiant du soutien d'un programme opérationnel conformément au présent règlement, et ils en assurent par ailleurs la communication.

## 2.1. Responsabilités de l'État membre et de l'autorité de gestion

1. L'État membre et l'autorité de gestion veillent à ce que les actions d'information et de communication soient exécutées conformément à la stratégie de communication et que lesdites actions visent une audience aussi large que possible tous médias confondus au moyen de différentes formes et méthodes de communication à l'échelon approprié.
2. L'État membre ou l'autorité de gestion sont chargés d'organiser au moins les actions d'information et de communication suivantes:
  - a) une grande action d'information annonçant le lancement du ou des programmes opérationnels, même avant l'approbation des stratégies de communication concernées;
  - b) une grande action d'information par an mettant en avant les possibilités de financement et les stratégies poursuivies et présentant les réalisations du ou des programmes opérationnels y compris, le cas échéant, les grands projets, les plans d'action communs et d'autres exemples de projets;
  - c) l'affichage de l'emblème de l'Union dans les locaux de chaque autorité de gestion;

- d) la publication, par voie électronique, de la liste des opérations conformément à la section 1 de la présente annexe;
  - e) la présentation d'exemples d'opérations, par programme opérationnel, sur le site web unique ou sur le site web du programme opérationnel accessible depuis le portail web unique; la présentation d'exemples dans une langue officielle de l'Union de grande diffusion autre que la ou les langues officielles de l'État membre concerné;
  - f) la présentation d'informations actualisées relatives à la mise en œuvre du programme opérationnel, dont, le cas échéant, les principales réalisations, sur le site web unique ou sur le site web du programme opérationnel accessible depuis le portail web unique.
3. L'autorité de gestion associe, le cas échéant, les organismes suivants aux actions d'information et de communication, conformément à la législation et aux pratiques nationales:
- a) les partenaires visés à l'article 5;
  - b) les centres d'information sur l'Europe et les bureaux de représentation de la Commission, ainsi que les bureaux d'information du Parlement européen dans les États membres;
  - c) les établissements d'enseignement et de recherche.

Ces organismes assurent une large diffusion des informations décrites à l'article 115, paragraphe 1.

## 2.2. Responsabilités des bénéficiaires

1. Toute action d'information et de communication menée par le bénéficiaire fait mention du soutien octroyé par les Fonds à l'opération comme suit:
  - a) l'emblème de l'Union est affiché conformément aux caractéristiques techniques énoncées dans l'acte d'exécution adopté par la Commission en application de l'article 115, paragraphe 4, et est assorti d'une référence à l'Union;
  - b) il est fait référence au Fonds ou aux Fonds ayant soutenu l'opération.

Lorsqu'une action d'information ou de publicité a trait à une opération ou à plusieurs opérations cofinancées par plusieurs Fonds, la référence visée au point b) peut être remplacée par une référence aux Fonds ESI.

2. Pendant la mise en œuvre d'une opération, le bénéficiaire informe le public du soutien obtenu des Fonds en:
  - a) fournissant sur son éventuel site web une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau de soutien, de sa finalité et de ses résultats mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union;
  - b) apposant, pour les opérations ne relevant pas des points 4 et 5, au moins une affiche présentant des informations sur le projet (dimension minimale: A3), dont le soutien financier octroyé par l'Union, en un lieu aisément visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment.
3. Pour les opérations soutenues par le FSE, et, lorsque cela s'impose, pour les opérations soutenues par le FEDER ou le Fonds de cohésion, le bénéficiaire s'assure que les participants à l'opération ont été informés du financement de l'opération par les Fonds.

Tout document relatif à la mise en œuvre d'une opération qui est destiné au public ou aux participants, y compris toute attestation de participation ou autre, comprend une mention indiquant que le programme opérationnel a été soutenu par le ou les Fonds concernés.

4. Pendant la mise en œuvre d'une opération soutenue par le FEDER ou le Fonds de cohésion, le bénéficiaire appose, en un lieu aisément visible du public, un panneau d'affichage temporaire de dimensions importantes pour toute opération de financement d'infrastructures ou de constructions pour lesquelles l'aide publique totale octroyée dépasse 500 000 EUR.

5. Au plus tard trois mois après l'achèvement d'une opération, le bénéficiaire appose une plaque ou un panneau permanent de dimensions importantes, en un lieu aisément visible du public, si l'opération satisfait aux critères suivants:

- a) l'aide publique totale octroyée à l'opération dépasse 500 000 EUR;
- b) l'opération porte sur l'achat d'un objet matériel ou sur le financement de travaux d'infrastructure ou de construction

La plaque ou le panneau indiquent le nom et le principal objectif de l'opération. Leur réalisation répond aux caractéristiques techniques adoptées par la Commission conformément à l'article 115, paragraphe 4.

### 3. ACTIONS D'INFORMATION À DESTINATION DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS ET DES BÉNÉFICIAIRES

#### 3.1. Actions d'information à destination des bénéficiaires potentiels

1. L'autorité de gestion veille, conformément à la stratégie de communication, à ce que, pour le programme opérationnel concerné, la stratégie, les objectifs et les possibilités de financement découlant du soutien commun de l'Union et de l'État membre, fassent l'objet d'une large diffusion auprès des bénéficiaires potentiels et de toute partie intéressée, et que des détails du soutien financier octroyé par les Fonds concernés soient fournis.
2. L'autorité de gestion veille, compte tenu de l'accessibilité des services de communication électronique ou d'autres services de communication pour certains bénéficiaires potentiels, à ce que ces derniers aient accès au moins aux informations pertinentes suivantes, y compris aux informations actualisées si nécessaire:
  - a) les possibilités de financement et le lancement d'appels à candidature;
  - b) les conditions d'éligibilité des dépenses à remplir pour qu'un soutien puisse être octroyé au titre d'un programme opérationnel;
  - c) une description des procédures d'examen des demandes de financement et des délais y afférents;
  - d) les critères de sélection des opérations à soutenir;
  - e) les personnes de contact qui, au niveau national, régional ou local, peuvent fournir des informations sur les programmes opérationnels;
  - f) le fait qu'il est de la responsabilité des bénéficiaires potentiels de donner au public des informations sur l'opération et le soutien octroyé à l'opération par le Fonds conformément au point 2.2. L'autorité de gestion peut demander aux bénéficiaires potentiels de proposer, à titre indicatif, dans les demandes des activités de communication proportionnelles à l'ampleur de l'opération.

#### 3.2. Actions d'information à destination des bénéficiaires

1. L'autorité de gestion informe les bénéficiaires du fait que l'acceptation d'un financement vaut acceptation de leur inscription sur la liste des opérations publiée conformément à l'article 115, paragraphe 2.
2. L'autorité de gestion fournit des kits d'information et de communication, dont des modèles de documents au format électronique, afin d'aider, le cas échéant, les bénéficiaires à remplir leurs obligations au titre du point 2.2.

### 4. ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

La stratégie de communication rédigée par l'autorité de gestion et, le cas échéant, par l'État membre comporte les éléments suivants:

- a) une description de la démarche retenue, dont les principales actions d'information et de communication que l'État membre ou l'autorité de gestion doivent mener à l'intention des bénéficiaires potentiels, des bénéficiaires, des relais et du grand public, compte tenu des objectifs décrits à l'article 115;
- b) une description des documents mis à disposition dans des formats accessibles aux personnes handicapées;
- c) une description des modalités du soutien aux activités de communication des bénéficiaires;
- d) le budget indicatif pour la mise en œuvre de la stratégie;

- e) une description des organismes administratifs, dont les ressources en personnel, chargés de la réalisation des actions d'information et de communication;
  - f) les modalités des actions d'information et de communication visées à la section 2 y compris l'adresse du site ou du portail internet à laquelle les données sont disponibles;
  - g) l'indication des modalités d'évaluation des actions d'information et de communication au regard de la visibilité et de la notoriété de la politique concernée, des programmes opérationnels, des opérations et du rôle joué par les Fonds et l'Union;
  - h) le cas échéant, une description de l'utilisation des principaux résultats du programme opérationnel précédent;
  - i) une mise à jour annuelle détaillant les mesures d'information et de communication qui seront menées au cours de l'exercice suivant.
-